

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 septembre 2023**

**CP20230919\_51  
id. 2541**

*Le 19 septembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme BOURDONCLE (pouvoir à Mme SARDEING), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme MAURIÈGE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES).*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**AIDE AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

L'Assemblée départementale a souhaité soutenir les associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et conforter un partenariat avec ces dernières sur lesquelles le Département s'appuie pour développer :

- les politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité,
- les interventions en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables,

- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire.

La commission permanente a délégué de compétence pour statuer sur la demande de subvention de la commission locale d'information auprès du centre nucléaire de production d'électricité à Golfech présentée en annexe.

La commission transition écologique, eau, déchets, réunie le 24 juillet 2023 a émis un avis favorable sur cette proposition.

La subvention correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 2915 - article 6574, sous fonction 738 - Programme P031, Opération O001 Enveloppe E12.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 sur cette ligne est le suivant :

Enveloppe pour fonctionnement 2023 .....	330 000 €
Déjà engagé	219 880 €
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	105 000 €
Crédits disponibles .....	5 120 €

### **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission « transition écologique, eau, déchets » réunie le 24 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, selon les modalités susvisées et dans le cadre de la politique d'aide aux associations au titre de l'environnement, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 105 000 € à verser à la Commission locale d'information auprès du centre nucléaire de production d'électricité à Golfech ;

- Approuve la convention de partenariat 2023 à conclure avec la Commission locale d'information auprès du centre nucléaire de production d'électricité à Golfech, telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 2915 - article 6574, sous fonction 738 - Programme P031, Opération O001 Enveloppe E12 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27/09/23  
ID : 082-228200010-20230919-2725-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL